

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 28 mai 2024
19 heures 00**

CR/CR

N° 003136

Direction Générale
des Services

Procès-Verbal du
Conseil Municipal du
11 avril 2024

Publié le :

03 juin 2024

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 28 mai 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 11 avril 2024 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sylvie TURC (8ème adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) (A quitté la salle après avoir voté le point de l'ordre du jour relatif à la dénomination des voies).

Secrétaire de séance : M. Yannick BONNET

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	22
Absents représentés	7
Absents excusés	0
Absents	4

Ordre du jour de la séance :

- 1 - Police Municipale - Projet de vidéoprotection - Demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif "Région sûre"
- 2 - Services Techniques - Dénomination des voies communales
- 3 - Finances - Budget Principal - Adoption du Compte Financier Unique 2023
- 4 - Finances - Budget Principal - Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024
- 5 - Amendement pour l'établissement d'un Budget d'Investissement Participatif
- 6 - Finances - Budget Principal - Fixation des taux de Taxes Foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties et du taux de Taxe d'Habitation (THLV, THRS)
- 7 - Finances - Budget Principal - Adoption du Budget Primitif 2024
- 8 - Finances - Budget Annexe Mobilité - Adoption du Compte Financier Unique 2023
- 9 - Finances - Budget Annexe Mobilité - Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024
- 10 - Finances - Budget Annexe Mobilité - Adoption du Budget Primitif 2024
- 11 - Finances - Budget Annexe Animation Jeunesse - Adoption du Budget Primitif 2024
- 12 - Direction Générale des Services - Décisions rapportées

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240528-3136-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

1. Police Municipale - Projet de vidéoprotection - Demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif "Région sûre"

Rapporteur :		Isabelle TAILLIER			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté		
Pour	30	Contre	2	Abstention	0
		Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI			
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI demande sur quelle base sont déployées les caméras et si la vidéoprotection peut être envisagée sur les stades et plus précisément celui de Viton car les associations, organisatrices de compétitions, sont parfois confrontées à de nombreux troubles d'ordre public qui relèvent de leur responsabilité.					
Mme TAILLIER répond que les lieux d'implantation des caméras sont déterminés en concertation avec la police municipale et la gendarmerie, basés sur des faits et constats, puis exposés au référent sécurité pour avis. Elles sont prioritairement installées aux entrées et aux sorties de la ville, positions stratégiques, avec une attention particulière sur le quartier saint Michel qui relève d'un choix politique. Mme TAILLIER prend note de la demande d'installation de caméras dans les infrastructures sportives. Elle sera étudiée. Un dispositif du type caméra nomade serait plus approprié.					

2. Services Techniques - Dénomination des voies communales

Rapporteur :		Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

3. Finances - Budget Principal - Adoption du Compte Financier Unique 2023

Président de séance :		Jean AILLAUD			
Ne prend pas part au vote :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté		
Pour	28	Contre	0	Abstention	0
Sont sortis de la salle à 19h50, avant le vote du budget : Mme RIGOUARD, M. CARMINATI, M. ROLLAND. Départ également de M. DESSAUD qui donne pouvoir à M. CULO.					
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. THEVENIEAU précise qu'il s'agit d'un travail considérable et fait 2 remarques sur le compte financier 2023 :					
1/ la présentation d'un déficit de 511 376 € (investissement et fonctionnement cumulés). Ce qui est assez inhabituel.					
2/ la ligne 62268 des dépenses de fonctionnement « autres honoraires et conseils » affiche 166 040€, à quoi correspondent ces dépenses et quels en sont les détails ?					
M. SACCO répond qu'il y a un déficit de 2 Millions d'euros en investissement. Comme expliqué au cours de la commission et lors du DOB, il est lié au retard du versement des subventions alors que nous devons payer les fournisseurs qui ont déjà effectué les travaux. A cela s'ajoute le remboursement de l'emprunt de nos investissements. Ce déficit d'investissement est cette année important du fait du prix élevé du gymnase et du montant important des subventions que nous attendons. De ce fait, le budget a été compliqué à monter car il a fallu également absorber le déficit de l'an passé. Cela aurait été plus inquiétant s'il s'agissait d'un important déficit en fonctionnement.					
Concernant la 2ème remarque de M. THEVENIEAU, les honoraires sont liées aux frais d'avocats, des cabinets d'expertise, l'OPAH, les cabinets pour le PLU. Pour ceux qui le souhaitent les détails seront mis à leur disposition.					

Mme CELCE dit que la ville d'Apt n'a jamais autant investi pour la rendre attractive. C'est un constat que l'on peut noter à partir du compte financier. Mme CELCE se pose la question de pourquoi on investit. Que veut-on pour Apt, que veulent les aptésiens : un logement, un travail, un cadre de vie ? Les Aptésiens sont inquiets pour leur pouvoir d'achat. Notre capacité à investir est impacté par rapport aux frais de fonctionnement de plus en plus élevés. Les choix politiques ne devraient-ils pas s'orienter plutôt sur le logement, un plan pluriannuel sur l'habitat et l'encadrement des loyers. Le cadre de vie, au plus près des Aptésiens, c'est la politique indiquée dans le rapport d'orientation budgétaire. Envisager un budget participatif peut être un outil pour répondre au mieux aux besoins des Aptésiens, sans surcoût. Le budget du gymnase Michaël GUIGOU, représente 20 ans de budget participatif et la place de la Bouquerie 4 ans de budget participatif. Mme CELCE ne remet pas en question les investissements et ajoute qu'un budget participatif n'est pas un surcoût pour la commune.

Mme CELCE s'interroge sur les nouvelles recettes élevées de 27 000 € au budget transport. Est-ce qu'il est envisagé de faire payer le transport Mobily ?

Concernant le pouvoir d'achat, Mme CELCE demande à ce que l'on reste vigilant et de veiller à ne pas augmenter les tarifs des services au quotidien (cantine, piscine, cimetière, etc...) qu'il sera difficile d'absorber par les habitants.

M. SACCO répond que la recette transport correspond à la refacturation du GNV au prestataire dont le prix a été augmenté par 3 voire 4 fois plus que l'an passé.

Mme RIGOUARD s'interroge sur le budget annexe important du SAJ. Il représente 12 % des charges en personnel de la commune et à cela s'ajoute 400 000 € de charge générale. Ces sommes sont conséquentes.

Certes, il s'agit d'un choix politique, mais combien d'enfants bénéficient de ces sommes ? Le budget scolaire étant de 1,6 millions pour 650 élèves, est ce que le nombre de bénéficiaire en compte autant ?

Est-ce qu'une évaluation est faite de ces charges importantes ?

Mme RIGOUARD s'interroge sur les choix politiques.

Mme ARNAUD-DELOY répond que le coût est identique à celui de l'an passé et précise que plus de 400 élèves, soit 50%, restent et bénéficient des activités périscolaires (entre autres culturelles et sportives) jusqu'à 19h. Nous comptons également environ 500 enfants inscrits à l'ALSH les mercredis et vacances scolaires. La municipalité privilégie les enfants et les jeunes.

M. CARMINATI dit que si les pistes d'économie sont le personnel, pourquoi le SAJ représente à lui seul 12 % de la masse salariale et qu'elle n'a cessé d'augmenter ces 20 dernières années. Le budget consacré à ce service est exorbitant et les résultats ne sont pas au RDV. L'aide aux devoirs dans les écoles avec la présence de 3 animateurs du SAJ et d'autres partenaires comme l'APAS et le corps enseignant n'ont pas donné de résultats concluants puisque les élèves sont de plus en plus fragilisés. Lorsque l'on met autant d'argent, il faut qu'il y ait des résultats.

M. CAMINATI soulève également l'âge d'un animateur durant sa carrière, qui n'enlève en rien ses compétences, mais qu'il est nécessaire de prendre en compte car il s'agit d'un métier usant.

M. MAROS, rappelle que la politique menée actuellement est dans la continuité de ce qui existait déjà depuis longtemps. Certes le SAJ a un coût, néanmoins nous enregistrons un taux de satisfaction élevé des parents qui travaillent, des enfants qui fréquentent le centre de loisirs grâce à la qualité du service rendu et des actions différentes et riches menées par les animateurs (activités pédagogiques, culturelles, sportives, des séjours, etc...). C'est un lieu de vraie mixité. Nous devons même refuser les enfants des communes avoisinantes qui souhaitent inscrire leurs enfants au centre de loisirs d'Apt. A ce titre nous ne pouvons pas laisser entendre que le SAJ ne donne pas de résultats satisfaisants et qu'il coûte trop cher.

M. CARMINATI dit qu'il n'est pas remis en question ce qui est fait mais qu'il faudrait mesurer les éléments pour en tirer des résultats. Il n'y a aucune différence avec ce qu'il se fait à Cavaillon par exemple.

Mme LETTERON intervient en précisant que le pôle éducation au parc du Luberon, dont elle fait partie, travaille régulièrement avec de nombreux SAJ. Le parc note un retour très positif du SAJ de la ville d'Apt qui se met en avant de manière systématique sur toutes les thématiques. Il s'agit bien là d'un résultat. La création du budget annexe SAJ aura pour effet positif de mettre en avant le fonctionnement de ce service.

Mme RIGOUARD souhaite avoir des informations sur les résultats, les progrès, les actions menées et les objectifs pédagogiques du SAJ. Évidemment si le thème tourne autour de Marwell, les jeunes ne peuvent que s'en réjouir mais la question se pose sur que font-ils d'autres ?

M. MAROS déplore l'image assez réduite et dépréciative du travail qui est fait par le SAJ.

Le choix de la thématique est fait chaque année par l'ensemble de l'équipe du SAJ. Autour de chaque thématique des activités sont mises en place (sportives, culturelles, éducatives, environnementales, etc...) avec des objectifs pédagogiques et que chaque projet est soumis à la validation de la CAF. L'intérêt de la thématique est de donner envie aux enfants de venir au centre de loisirs avec plaisir et non de les voir venir contraints. D'ailleurs ces thématiques ont attiré de nouveau les ados vers le centre de Bosque. Il a donc été décidé de créer un groupe ados avec les moyens d'agir pour mener à bien leurs projets. Concernant les économies budgétaires, ce secteur est soumis à de nombreuses contraintes réglementaires comme par exemple le taux d'encadrement. Dans le contexte actuel, il semble difficile d'envisager de réduire le nombre d'accueil des enfants et des activités proposées pour des raisons budgétaires.

M. CARMINATI quitte la séance à 19h50, Mme le Maire ne lui ayant pas donné de nouveau la parole.

M. GIORGETTI regrette que Mme le Maire ne laisse pas l'orateur aller jusqu'au bout de son exposé et ne permette pas, notamment aux adjoints, d'intervenir sans avoir demandé la parole pour contredire l'orateur. Elus de la majorité et de l'opposition sont tous à égalité dans ce conseil. M. GIORGETTI souhaite que Mme le Maire régule certes la parole mais doit permettre les interventions dans le débat des élus. Chacun pourra s'exprimer calmement et éviter ainsi les polémiques.

Concernant l'intervention de M. CARMINATI, il semblerait que la question posée sur « l'évaluation » ait été interprétée comme néfaste. Demander une évaluation n'est pas une critique ou la dénonciation des résultats. Une évaluation du SAJ, ou de tout autre domaine, ne peut pas se baser uniquement sur l'indice de satisfaction du public. Des critères doivent être établis, plus complexes et plus fins.

M. SACCO précise que le budget annexe du SAJ sera voté pour la 1^{ère} fois en 2024. Ce budget annexe permettra d'obtenir un bilan du service précis en fin d'année. M. SACCO rappelle qu'au conseil municipal précédent, il a été reproché aux élus de la majorité de ne pas avoir intégré suffisamment de sport dans le contrat de ville, et à ce jour, il leur est reproché de consacrer un budget trop important pour l'enfance et la jeunesse, alors que les dépenses sont adaptées aux besoins et aux contraintes réglementaires de ce secteur. M. SACCO informe l'assemblée que la commune assure une stricte gestion des dépenses en personnel et qu'il existe des secteurs autres que le SAJ qui génèrent des dépenses, et regrette que les interventions soient ciblées sur ce service prenant la forme d'un mauvais procès.

M. ROLLAND déplore la tournure des événements et note que régulièrement, il est difficile d'échanger au sein de l'assemblée avec la menace de se faire couper le micro. A ce titre, M. ROLLAND considère que cela n'est pas démocratique et décide de suivre M. CARMINATI. Il quitte la salle à 19h55.

M. BONNET s'adresse à Mme RIGOUARD en lui précisant que si les jeunes se déguisent en Avengers ou construisent des consoles au SAJ, il y a un vrai travail pédagogique autour de ces activités et beaucoup de préparation.

Mme RIGOUARD rejoint la position de M. GIORGETTI sur l'évaluation du SAJ, il s'agit plutôt d'avoir des éléments précis comme : quels sont les indicateurs, que pouvons-nous mettre en place les prochaines années, maintenons-nous le service actuel ?

Mme RIGOUARD enchaine annonçant qu'elle rejoint ces collègues et quitte la salle pour les mêmes raisons que M. ROLLAND et M. CARMINATI.

M. GIORGETTI dit que la lecture du budget à partir des documents fournis est complexe. Lors de la commission finances un tableau a été présenté avec les dépenses, notamment par service, et les recettes. Présentation qui était très claire pour expliquer le budget à des élus qui ne sont pas des professionnels des finances et pouvoir ainsi transmettre facilement ces informations aux administrés.

Concernant le vote de l'amendement du budget participatif, comme le prévoit la règle, M. GIORGETTI précise qu'il doit avoir lieu avant le vote du budget. M. GIORGETTI demande confirmation à Mme le Maire si cette étape sera respectée.

M. GIORGETTI interpelle M. SACCO sur ces propos quant au budget participatif qui n'aurait pas pu voir le jour faute de temps pour y réfléchir et de moyen. M. GIORGETTI rappelle que le budget participatif est évoqué régulièrement au cours des commissions depuis 3 ans et que celui-ci est proposé sans augmentation du budget. Il représenterait 87 000 € de budget d'investissement soit 0,1 % du budget. M. GIORGETTI dit qu'il est préférable de dire que politiquement la municipalité est contre.

Mme ARNAUD-DELOY confirme à M. GIORGETTI que l'amendement sera voté avant le vote du budget.

M. SACCO confirme à M. GIORGETTI qu'une réflexion n'a pas été menée quant au budget participatif. Depuis qu'il est évoqué personne ne sait mis autour d'une table pour en étudier le montant et la façon de le mettre en place. Il sera soumis ce soir par amendement. M. SACCO rappelle que 1,3 Millions d'euros ont été ôtés de l'investissement, certains crédits ont été annulés (5 000€) parce que le budget est contraint. Dire que le budget participatif ne coûte que 87 000 € cela signifie qu'il faut reprendre l'ensemble du budget pour affecter cette somme sur un autre projet et de ce fait de les retirer sur certains programmes.

Mme ARNAUD-DELOY rappelle que la majorité actuelle, dans son règlement intérieur, a prévu la création de conseils consultatifs des usagers. Ils sont précisément des outils de participation à la décision publique. Contrairement au budget participatif, les conseils consultatifs sont encadrés par le règlement intérieur. Madame ARNAUD-DELOY donne quelques exemples, en rappelant également que la solidarité s'est renforcée ces dernières années :

3^{ème} élection municipale des enfants, la gestion de la crise Covid (100 000€), l'accueil des réfugiés ukrainiens (200 000€), la substitution de la ville aux propriétaires défaillants (160 000€), le coût des retraits gratuits des véhicules du parking du Calavon, aussi depuis 2 ans c'est la situation de saint Michel (pose de capteurs : 58 000€). Le budget 2024, au regard de ces événements prévoit 1 Million d'euro pour les questions liées aux périls. Il nous faudrait 81 Millions d'euros pour l'ensemble des travaux de remise aux normes des bâtiments publics qui n'ont pas été gérés ces 30 dernières années. 87 000€ à dédier à un budget participatif n'est pas envisageable puisque nous sommes confrontés à des priorités et que nous intervenons dans un cadre de solidarité renforcée. La ville ne cesse de prendre des mesures pour aider les Aptésiens. Il ne s'agit pas d'être contre un budget participatif mais il ne peut être mis en place au vu de la situation financière actuelle.

Mme CELCE répond que le budget participatif est encadré sur la base de critères et relève d'une procédure. Mme CELCE explique en quoi consiste le cadre et la procédure du budget participatif. Elle donne quelques exemples.

Mme LETTERON est favorable à un budget participatif mais rejoint les propos de M. SACCO sur un budget qui n'a pas été prévu et qui nécessite un travail en amont. Dans ce cadre, Mme LETTERON s'abstiendra au vote.

M. DESSAUD doit s'absenter. Il donne procuration à M. CULO

4. Finances - Budget Principal - Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024

Rapporteur :	Frédéric SACCO				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté				
Pour	29	Contre	0	Abstention	0

5. Amendement pour l'établissement d'un Budget d'Investissement Participatif

Rapporteur :	Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Rejeté				
Pour	4	Contre	24	Abstention	1

6. Finances - Budget Principal - Fixation des taux de Taxes Foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties et du taux de Taxe d'Habitation (THLV, THRS)

Rapporteur :	Frédéric SACCO				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté				
Pour	29	Contre	0	Abstention	0

Teneur des discussions au cours de la séance.

Mme CELCE demande des informations sur l'évolution du montant des recettes liée l'augmentation de la fiscalité entre 2022 et 2023.

M. THEVENIEAU note qu'il n'y a pas d'augmentation des taux. Il s'agit d'une bonne nouvelle.

7. Finances - Budget Principal - Adoption du Budget Primitif 2024

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté à la majorité			
Pour	27	Contre	2	Abstention	0
		Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI			

8. Finances - Budget Annexe Mobilité - Adoption du Compte Financier Unique 2023

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté			
Pour	28	Contre	0	Abstention	0
Ne prend pas part au vote : Mme Véronique ARNAUD-DELOY					

9. Finances - Budget Annexe Mobilité - Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté			
Pour	29	Contre	0	Abstention	0

10. Finances - Budget Annexe Mobilité - Adoption du Budget Primitif 2024

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté			
Pour		Contre	2	Abstention	
27		Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI		0	

11. Finances - Budget Annexe Animation Jeunesse - Adoption du Budget Primitif 2024

Rapporteur :		Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté			
Pour		Contre	2	Abstention	
27		Mme Céline CELCE, M. Henri GIORGETTI		0	

12. Direction Générale des Services – Décisions rapportées

Numéro	Date contrôle de légalité	Date affichage	Résumé
001187	25/01/2024	25/01/2024	Convention d'accueil d'auteurs par la médiathèque en partenariat avec des crèches et écoles d'Apt
001193	07/03/2024	07/03/2024	Convention d'accueil d'artistes en résidence dans le cadre du dispositif national « L'été culturel – Résidence en territoire »

Questions diverses :

Mme CELCE, M. THEVENIEAU et M. ROLLAND ont posé des questions sur la situation du Calavon suite à la crue de la nuit du 29 mars au 1^{er} avril.

Réponse ci-dessous du conseil municipal :

Communication au Conseil municipal du jeudi 11 avril 2024 Parking du Calavon : une crue éclair, un niveau record

Avec trois épisodes de précipitations intenses en moins de deux mois, la Ville d'Apt n'échappe pas aux effets du changement climatique. Au cours du dernier épisode qui s'est déroulé dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, l'écart entre le niveau de vigilance météo (jaune) et la réalité sur le terrain (rouge) a révélé le caractère de plus en plus imprévisible des événements climatiques d'une part, et d'autre part, une difficulté prédictive croissante en matière de météo.

Retour sur la nuit du 31 mars au 1^{er} avril

- **Effondrement d'un mur.** A 22h32, la gendarmerie informe le maire de l'effondrement d'un mur dans le parking du Calavon. Cet appel mobilise le maire, le 1^{er} adjoint, les services techniques de la ville et la police municipale qui se rendent sur place pour constater les dégâts. Il est décidé de procéder à des mises en sécurité aux endroits où le parapet s'est effondré. A cette occasion, il est aussi constaté qu'une dizaine de véhicules sont garés à des endroits pourtant préalablement sécurisés en raison de sols fragilisés et que les barrières de sécurité ont été retirées par leurs conducteurs.
- **Vigilance météo : jaune.** Alors que le Calavon est placé sous vigilance jaune et que les eaux sont descendantes, le maire décide par précaution de faire retirer les véhicules. Une double opération est lancée simultanément : déploiement de dépanneuses (3) et patrouille d'alerte de la police municipale par haut-parleur auprès des habitants. Entre 00h30 et 02h00 du matin, 40 véhicules sont mis à l'abri.
- **Niveau réel : rouge.** Les opérations sont en cours lorsque le niveau des eaux commence à monter de façon régulière avant d'accélérer. Par les brèches dues à l'effondrement du parapet, l'eau s'engouffre rapidement sur le parking principal, réduisant le temps d'intervention et justifiant la décision de stopper les opérations de secours pour éviter tout risque humain. Le courant monte en puissance et emporte un 1^{er} véhicule. D'autres suivront au fur et à mesure en fonction de leur tonnage.
- **Pic de la crue.** Le niveau des eaux passe de 1,5 mètre à 2,65 mètres. Le pic de la crue est atteint à 02h53, établissant un record.
- **02h00 à 04h00 du matin.** Les équipes procèdent à de multiples interventions (sécurité piétons sur les lieux, comportements dangereux, passerelle heurtée par véhicules emportés, visites habitants exposés, coulée de boue, arbre déraciné, poteau EDF déstabilisé, ...).
- **04h00 du matin.** Fin de la crise. Les équipes déployées sur le terrain sont démobilisées.
- **Véhicules sinistrés.** Au total, 7 véhicules seront localisés le lendemain. Ce chiffre sera confirmé dans le rapport d'inspection post-crues établi par le SIRCC le 4 avril.

A retenir : Alerte effondrement mur - Vigilance Jaune - Descente des eaux – Evacuation préventive - Mises en sécurité - Montée des eaux - Crue éclair – Niveau record – Dégâts matériels – Aucune victime.

Source publique d'information -

La vigilance météo informe directement la population sur les phénomènes météorologiques. Elle se traduit en 4 niveaux :

- **Vert :** rien à signaler.
- **Jaune :** être attentif. S'informer.
- **Orange :** vigilance accrue. Prendre des précautions. Phénomènes dangereux.
- **Rouge :** vigilance absolue. Phénomènes dangereux. Intensité exceptionnelle. Suivre les consignes des autorités

Pour la Ville, ces niveaux entraînent des réflexes/actions progressifs : **Jaune** : veille / **Orange** : activation PCC. Prévention risques. Gestion crise / **Rouge** : gestion crise jusqu'à la fin de l'événement.

Réparations

- Les dégâts sont importants et coûteux. Le parking venait d'être remis en état pour un montant de 30.000 €. Dès que les sols ne seront plus gorgés d'eau, il sera procédé aux travaux de resurfaçage de la partie principale du parking pour un montant identique.
- Le parking du Calavon sera fermé pendant la durée nécessaire aux travaux et à l'assurance que les sols sont suffisamment solides (fragilisation des sols, poids des véhicules, problématique de non-respect des zones sécurisées).
- En parallèle, le SIRCC a lancé les études et analyse les dossiers règlementaires pour les travaux à réaliser à la suite de l'effondrement du mur et ses conséquences.

Décisions

- **Fermeture à l'annonce de pluie.** Le phénomène de précipitations intenses (diminution du nombre de jours de pluie, augmentation des volumes d'eau, brièveté de l'épisode) devenant de plus en plus fréquent et difficile à prédire, le parking sera désormais fermé dès l'annonce de pluie, y compris au niveau de vigilance le plus faible (jaune).
- **Demande catastrophe naturelle.** La ville a déposé une demande de classement de l'événement en catastrophe naturelle.
- **Création de parkings supplémentaires.** Depuis plusieurs mois déjà, la création de nouveaux parkings est à l'étude, notamment la reconversion et le réaménagement d'une friche urbaine et d'un second terrain appartenant à la collectivité.
- **Action de sensibilisation.** Les Aptésiens en âge de conduire connaissent le risque inondation du Calavon de longue date et savent que chaque propriétaire est responsable de son véhicule. Cependant, une action de sensibilisation sera faite de ne plus stationner et/ou de retirer son véhicule à l'annonce de pluie et/ou de ne pas l'abandonner dans un parking submersible lors d'un départ en week-end ou en vacances. Un courrier sera également adressé aux hôteliers pour les inciter à informer leurs clients.
- **Adaptation au changement climatique.** Confrontées aux risques liés au changement climatique (canicule, précipitations, sécheresse, incendie...) et à leurs conséquences (santé, habitat, qualité de l'air, qualité de l'eau, inondations, ...) il est évident que les villes doivent de s'adapter à cette nouvelle réalité. Le projet de création de parkings supplémentaires vise à déplacer progressivement les places de stationnement. En parallèle, le SIRCC travaille en ce moment sur des projets d'adaptation du Calavon aux réalités climatiques.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240528-3136-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024